

APPEL À CANDIDATURE

Un(e) conseiller(ère) relai (Direction de l'équipe d'accompagnement) sur le diocèse de Namur-Luxembourg

Le Secrétariat général de l'enseignement catholique ([SeGEC](#)) recrute pour la Direction du secondaire.

Contexte

Vous exercez une fonction de conseiller relai au sein de la Cellule de soutien et d'accompagnement (CSA) de la Direction de l'enseignement secondaire du SeGEC.

Missions

Les conseillers de la cellule de soutien et d'accompagnement (CSA) de la Direction de l'enseignement secondaire exercent leurs missions dans le cadre des différents chantiers de déploiement du Pacte pour un Enseignement d'excellence. Ils sont organisés en quatre sphères, centrées respectivement sur les pratiques pédagogiques, le pilotage, le PECA et le volet techno-pédagogique.

Les conseillers chargés du soutien au pilotage des établissements sont réunis au sein d'une équipe liée à un diocèse dont le conseiller relai assure la direction. Leurs missions principales sont les suivantes :

- l'accompagnement du pilotage, de la mise en œuvre des contrats d'objectifs et l'accompagnement du développement professionnel de la direction. Ces deux fonctions sont distinctes tout en étant complémentaires ;
- l'accompagnement des « écoles en dispositif d'ajustement (EDA) » ;
- l'accompagnement de l'implémentation des réformes liées au Pacte pour un Enseignement d'excellence et notamment celle du tronc commun et de la gouvernance de l'enseignement qualifiant ;
- des missions en réponse à des demandes et besoins d'accompagnement exprimés par les écoles ou identifiés par la Cellule exécutive de la CSA, en coordination avec les autres services de la Direction de l'enseignement secondaire, comme l'animation de réseaux, l'organisation d'ateliers collectifs pour les directions autour de thématiques liées au pilotage, l'accompagnement et le soutien de cellule « Tronc commun » ou le soutien et l'accompagnement en école des équipes d'éducateurs.

Ils travaillent prioritairement avec les équipes de direction pour les accompagner dans la mise en œuvre du contrat d'objectifs, levier central de développement d'une école et de contribution aux objectifs d'amélioration de notre système éducatif. À la demande de l'équipe de direction, ils peuvent aussi accompagner les équipes enseignantes, et notamment les différentes personnes engagées dans un rôle de référent ou de pilote auprès de leurs pairs.

En cette période d'intense transformation de l'école, ils accompagnent les équipes dans la compréhension des enjeux des différents chantiers du Pacte et la mise en œuvre collective de solutions adaptées à chaque réalité ; ils soutiennent la mise en place de pratiques collaboratives.

Le conseiller relai assure sa fonction sous la responsabilité du conseiller coordinateur de la Cellule de soutien et d'accompagnement, en collaboration étroite avec ses collègues, avec les chefs de projet de la cellule d'appui et de ressources et également avec le directeur diocésain. En concertation ce dernier, il veille à une intégration cohérente et une bonne articulation des interventions des conseillers au soutien et à l'accompagnement avec celles des services diocésains au bénéfice des écoles.

Le conseiller relai :

- coordonne et anime l'équipe des conseillers au soutien et à l'accompagnement (conseillers et accompagnateur de directions) ;
- relaie les besoins, les projets et les réalités des écoles du diocèse à la Direction de l'enseignement secondaire, dans une posture de proximité ;
- répartit les missions entre les conseillers de son équipe et en assure lui-même. Il est lui-même CSA référent de plusieurs écoles ;
- assure le relai de son équipe vers le coordonnateur de la CSA ;

- participe aux réunions et aux travaux de la Cellule exécutive de la CSA (Cellex), espace de construction collective des projets d'accompagnements prioritaires et de régulation permanente des missions des conseillers ainsi que de leur développement professionnel. La Cellex est aussi le lieu de coordination et d'analyse de demandes nécessitant une articulation entre les différentes sphères de la CSA ;
- participe à différents groupes de travail et à la mise en œuvre de la formation initiale et continuée des conseillers;
- participe aux réunions de coordination des services diocésains, présidées par le directeur diocésain et assure vers lui un relai régulier ;
- peut être appelé à représenter le réseau dans des échanges avec l'administration (par exemple, une rencontre avec les DZ ou les DCO).

Profil souhaité :

- être membre à titre définitif du personnel de recrutement, de sélection ou de promotion d'un établissement de l'Enseignement libre catholique et obtenir l'accord de son P.O. pour bénéficier d'un congé pour mission ;
- faire valoir une expérience professionnelle dans une équipe de direction dans l'enseignement secondaire ou de conseiller au soutien et à l'accompagnement ;
- posséder un véhicule et un permis de conduire ;
- s'engager à suivre la formation organisée pour les conseillers au soutien et à l'accompagnement (dont la partie organisée par le réseau, en semaine) ;
- être en phase avec les valeurs de la « mission de l'École chrétienne ».

Le conseiller relai fait preuve de loyauté institutionnelle.

Il dispose :

- de compétences en leadership participatif et en gestion des ressources humaines ;
- de compétences relationnelles (écoute, empathie, tact, négociation, ...) ;
- de connaissances en analyse des organisations et des situations complexes en contexte scolaire ;
- d'aptitudes à la co-construction de projets et à la mise en place de pratiques collaboratives ;
- de compétences organisationnelles (être ordonné, méthodique et rigoureux) ;
- de compétences informatiques (utilisation des outils de communication numérique) ;
- d'une excellente communication écrite et orale.

Nous offrons

Une durée du mandat de six ans (échéance au 30 juin 2030). Une évaluation est prévue au terme de la 1^{re} année et de façon bisannuelle sur base d'une lettre de mission. Ce mandat est renouvelable. Il est exercé à temps plein. **L'entrée en fonction est prévue au plus tard le 21 août 2024** et possible à partir du 1^{er} juin, pour peu que l'école d'origine ne soit pas mise en difficulté.

Une situation barémique similaire à celle de la fonction pour laquelle la personne est nommée à titre définitif. Les frais de déplacements et de bureau font l'objet d'indemnités.

Des opportunités de formation continue pour continuer à développer vos compétences et à vivre une expérience enrichissante, au service de toutes les écoles.

Un environnement de travail stimulant, au sein d'une équipe motivée et dynamique, avec des moments de convivialité.

Les temps de travail en équipe et une partie des missions se déroulent à la maison diocésaine à Namur et en école.

Des déplacements dans tous les diocèses sont aussi requis dans le cadre de certaines missions pour la CSA et le SEGEC.

Procédure pour postuler

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae et d'une **note détaillée** de motivation (environ trois pages A4), sont à adresser **au plus tard pour le 10 mai 2024** à Pierre Scieur, conseiller coordonnateur de la CSA :

pierre.scieur@segec.be . Une copie sera également adressée à Delphine Mathieu : delphine.mathieu@segec.be

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Frédéric Gilon, actuel conseiller relai :

frederic.gilon@segec.be

Une première sélection sera opérée sur base de la qualité du dossier de candidature. Les candidats retenus seront invités pour **un entretien entre le 13 et le 17 mai** ; la date sera précisée ultérieurement aux personnes concernées.

